

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/174

RESTRICTION DE CIRCULATION RUE DE MILLAM
TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'APPAREIL DE FONTAINERIE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu l'ATP-DK25-2303 du Département du Nord,
Vu la demande faite par SUEZ à Anzin, qui va réaliser des travaux de renouvellement d'appareil de fontainerie rue de Millam,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement des travaux,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera restreinte avec empiétement sur chaussée aux abords du chantier sis 121 rue de Millam, à compter du 16/07/2025 et ce pour une durée prévue de 30 jours.

Art 2 : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules aux abords du chantier pendant les travaux.

Art 3 : Les dépassements seront interdits pour tous les véhicules aux abords du chantier pendant les travaux.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire par l'entreprise. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SUEZ
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 09/07/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.